

GUIDE DES PRINCIPAUX PRODUITS, SERVICES ET TARIFS POUR LES PROFESSIONNELS ET LES ASSOCIATIONS



Produits et services

1^{er} Avril 2020



Vous êtes dirigeant d'une entreprise industrielle, de négoce ou de service, cette brochure vous est tout particulièrement destinée.

Outre un descriptif de notre offre de services, vous y trouverez les conditions applicables aux principales opérations bancaires initiées dans le cadre de votre activité professionnelle.

Ces conditions et tarifs sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, notamment pour répondre à des obligations réglementaires.

Nous tenons également à votre disposition une brochure reprenant les tarifs de notre offre de produits et services pour vos opérations privées.

Votre chargé d'affaires Banque de Wallis et Futuna est à votre écoute pour vous apporter conseils et informations complémentaires. N'hésitez pas à le contacter.



SOMMAIRE

- Ouverture, transformation, clôture
- Tenue de compte
- Relevés de compte
- Services en agence

- Internet
- Échanges de fichiers
- Solution de gestion et de communication

- Espèces
- Chèques
- Carte bancaire : paiements
- Carte bancaire : encaissements (Monétique)
- Virements
- Prélèvements

P. 09 - OFFRES GROUPEES DE SERVICES

- Services Bancaires de Base

- Chèques
- Virements
- Trade
- Garanties internationales

- Commission d'intervention
- Opérations particulières
- Incidents de paiement
- Incidents d'encaissement

- Financement court terme et affacturage
- Gestion des dossiers de financement
- Glossaire des produits de financement bancaire court terme

- Le placement des excédents de trésorerie
- Les opérations de Bourse
- La conservation du portefeuille titres et les autres services
- La constitution d'un capital ou la préparation à votre retraite

→ Ouverture, transformation, clôture

• Ouverture de compte	Gratuit
• Clôture de compte	Gratuit
• Services Bancaires de Base Fournis dans le cadre du droit au compte, en application notamment des articles L.312-1 et D.312-5 du Code monétaire et financier)	Gratuit

→ Tenue du compte

• Frais de gestion de compte (XPF ou devise) - Pour les Professionnels et Associations	6 200 XPF / trim.
• Commission de découvert Elle s'applique sur le plus fort découvert en valeur du mois, limitée à la moitié des intérêts débiteurs	0,25%
• Frais d'actualisation de dossier juridique, administratif et comptable Ils rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier (situation juridique, fiscale et comptable) au titre de nos obligations légales	10 500 XPF
• Frais pour compte inactif <i>(cf. article L.312-19 du Code monétaire et financier à concurrence du solde disponible sur le compte).</i>	3 600 XPF
• Gestion annuelle de succession	10 000 XPF
• Fourniture d'échelle d'intérêts	Gratuit

→ Relevés de compte

i BON A SAVOIR : Outre l'accès à votre banque 24h/24, 7j/7 sur www.bnpparibas.nc, nous mettons à votre disposition plusieurs solutions de relevés.

• Un relevé de compte mensuel	Gratuit
• L'accès au service BNP Net Professionnels 24h/24, 7j/7 (consultation des comptes)	Gratuit

• Périodicité mensuelle	Gratuit
• Périodicité décadaire	1 800 XPF / trim
• Périodicité hebdomadaire	1 900 XPF / trim
• Périodicité journalière	4 750 XPF / trim

→ Services en agence

• Dépôt de tous vos chèques et espèces (billets, pièces) dans une boîte à lettres sécurisée accessible 24h/24 - Dépôt permanent	7 000 XPF
• Fourniture de renseignements sur le fonctionnement d'un compte (ex : audit comptable)	1 152 XPF
• Fourniture d'attestations diverses	3 076 XPF
• Demande de bilan	3 000 XPF
• Lettre d'audit	7 000 XPF

• Frais de recherche de documents ou d'informations	
Recherche de relevé de compte	2 000 XPF
Recherche de document ou information < 1 an	3 300 XPF
Recherche de document ou information > 1 an	5 500 XPF
Photocopie supplémentaire	110 XPF
Envoi de document par fax	1 000 XPF pour 5 pages (110 XPF par page sup)
• Mise à disposition du courrier dans les casiers	10 000 XPF / an
• Retour de courrier non délivré	1 000 XPF

→ Internet

BNP Net Entreprise est accessible sur Internet : www.bnpparibas.nc

• Consultation des comptes	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> Comptes et opérations unitaires : consultations de soldes + opérations et gestion des comptes (virements en France et à l'étranger, éditions de RIB, mouvements en attentes de comptabilisation... Réception de fichiers : relevés de compte, impayés sur prélèvements... Opérations de décaissement et d'encaissement : virements multiples locaux, Métropole, DOM TOM et internationaux 	2 409 XPF / mois

i BON A SAVOIR : Le total des virements pour une même journée ne pourra dépasser 10.000.000 XPF.

→ Echanges de fichiers

EBICS est un service de transfert sécurisé de données informatiques entre vous et BNP Paribas (transmission de vos fichiers à BNP Paribas et d'autres banques en toute sécurité et rapatriement automatique des informations en provenance de BNP Paribas pour les exploiter à l'aide d'un logiciel dédié).

L'abonnement au service comprend :

Sens : Client > Banque	<ul style="list-style-type: none"> - Transmission d'ordre de virements locaux, France, DOM POM - Virements internationaux - Transmission de prélèvements
Sens : Banque > Client	<ul style="list-style-type: none"> - Relevés de comptes standards - Impayé de prélèvement

Abonnement au service EBICS

• Inscription	Gratuit
• Abonnement : pour 600 écritures	3 300 XPF / mois
• Au-delà de 600 écritures	6 XPF / écritures

➔ Solution de gestion et de communication

- **NetCash** est une solution Internet de télétransmission interbancaire qui permet de :
 - Gérer l'ensemble de vos comptes bancaires domestiques, internationaux avec l'ensemble de vos banques et de suivre votre position quotidienne de trésorerie
 - Créer ou importer des fichiers et envoyer vos opérations bancaires (virements locaux, France DOM POM, virements internationaux)
 - Exploiter les relevés issus de l'ensemble de vos banques.
- **Abonnement NetCash** : formule Simplicité A partir de 9 000 XPF
Tarif variable selon le nombre de compte. Abonnement au service EBICS inclus. L'abonnement comprend :
 - l'exploitation des relevés bancaires,
 - la saisie et l'envoi des instructions,
 - la gestion du protocole EBICS T et EBICS TS,
 - Le support, la maintenance et les mises à jour régulières.
- **Formation au service** **Gratuit les 3 premières heures**
16 338 XPF l'heure supplémentaire
- **Le certificat électronique 3SKey** : requis pour NetCash, est dédié à la signature personnelle bancaire, il est :
 - Multi-accepté par plusieurs banques françaises
 - Multi-protocoles : SWIFTSNet, EBICS TS, FTPs
 - Multi-applications
- **USB PRO** : 11 280 XPF

➔ Espèces

- **Retrait d'espèces aux guichets automatiques de la banque** **Gratuit**
Date de valeur appliquée : le jour même du retrait
- **Dépôt d'espèces** **Gratuit**
Date de valeur appliquée : le jour ouvré de la remise
- **Envoi de fond ou autre valeur par voie postale** 1 900 XPF
(Assurance comprise + frais d'envoi)

➔ Chèques

- **Mise à disposition en agence** **Gratuit**
- **Frais d'envoi de chéquier à domicile** Frais réel d'envoi
- **Paiement par chèque** **Gratuit**
Date de valeur appliquée : veille ouvrée de la date de comptabilisation
Chèque à l'ordre d'un tiers **Gratuit**
Chèque présenté par la Métropole DOM TOM 2 700 XPF
- **Remise de chèque** **Gratuit**

Date de valeur appliquée : date de comptabilisation + 1 jour ouvré ⁽¹⁾

En agence BNP Paribas ou BWF

Sur autre banque du Territoire

Hors Territoire : France, Polynésie, DOM TOM (chèques en XPF ou €)

Gratuit

Gratuit

2 700 XPF

• **Chèque de banque**

3 000 XPF

• **Destruction de chéquier**

2 580 XPF

• **Opposition sur chèque par l'émetteur**

3 886 XPF


• **Opposition sur chéquier par l'émetteur**

6 500 XPF

(1) Sous réserve que la remise soit effectuée avant 15h, un jour d'ouverture de l'agence (sauf le samedi)

➔ Carte bancaire : paiements

La carte Visa Business BNP Paribas vous permet de régler vos fournisseurs, vos frais de déplacements professionnels et d'effectuer des retraits à Wallis et Futuna, en Nouvelle-Calédonie, en France et à l'étranger, en bénéficiant de garantie d'assistance et d'assurances adaptées à votre vie professionnelle.

	Visa Business 
Cotisation annuelle	6 921 XPF
Plafond de paiement sur 30 jours consécutifs	Jusqu'à 715 990 XPF
Paielements :	
➤ Local, France ou zone euro	Gratuit
➤ Hors zone euro sur le continent européen	2,3% + TSS
➤ Hors zone euro et hors continent européen	2,84% + TSS
Plafond de retrait sur 7 jours consécutifs	Jusqu'à 178 998 XPF
Retraits aux distributeurs :	
➤ Local, France ou zone euro	Gratuit
➤ Hors zone euro sur un distributeur d'une banque partenaire du réseau Global Alliance ⁽¹⁾	Gratuit
➤ Hors zone euro sur le continent européen	2,3% + TSS
➤ Hors zone euro et hors continent européen	2,84% + TSS

BON A SAVOIR :

- Les retraits aux distributeurs automatiques du groupe BNP Paribas (Global Network) et des banques partenaires (Global Alliance) sont **Gratuits** en France et à l'étranger.
- Retrouvez les pays et banques partenaires sur mabanque.bnpparibas/fr/retraitsgratuitsaletranger

(1) La conversion en XPF est effectuée par le Centre International VISA à Londres, le jour de la réception du débit à ce centre et aux conditions de change du réseau VISA, majorées de la commission indiquée ci-dessus.

Autres prestations liées à votre carte bancaire Visa Business

• Réédition du code secret	3 200 XPF
• Mise en opposition pour perte, vol, utilisation frauduleuse ou abusive	Gratuit
• Envoi d'une carte hors renouvellement	
- En recommandé	Frais réels d'envoi
- En envoi standard	1 000 XPF
• Modification du plafond de paiement ou de retrait Durée de validité de 2 mois	5 000 XPF
• Réfection de carte	3 000 XPF
• Clôture de carte – hors clôture de compte	1 500 XPF

➔ Carte bancaire : encaissements (Monétique)

➔ ABONNEMENT A UN CONTRAT MONETIQUE

Pour encaisser les paiements de vos clients par carte bancaire, vous devez souscrire un **contrat monétique**. La tarification des remises de factures cartes bancaires relève d'une approche sur mesure qui prend notamment en compte :

- La vente de proximité ou à distance,
- Le type de cartes,
- Le montant moyen par facture.

Frais de mise en place d'un contrat monétique (par demande) 2 060 XPF

➔ MATERIEL D'ENCAISSEMENT PAR CARTE BANCAIRE

La mise à disposition d'un TPE est réalisée par la Calédonienne de Services Bancaires (CSB) et est soumise à leur tarification. Votre chargé d'affaires se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

➔ Virements

i BON A SAVOIR :

- Les commissions d'émission reprises ci-dessous sont basées sur la conformité des coordonnées du bénéficiaire, notamment l'IBAN (International Bank Account Number) et du BIC (Bank Identifier Code).
- La remise de virement sera réputée reçue par la Banque le jour ouvrable suivant si elle est déposée après 15h.

Date de valeur appliquée (compte en XPF et hors opération avec l'étranger) : date de l'opération

• Ordre de virement unitaire local et Nouvelle-Calédonie	
- Emis par Internet BNP Net Entreprise	Gratuit
- Emis sur support papier en agence	440 XPF
• Ordre de virement unitaire République Française zone SEPA et Polynésie Française	
- Emis par Internet BNP Net Entreprise	Gratuit
- Emis sur support papier en agence	1 500 XPF
• Ordre de liste de virement par BNP Net Entreprise ou Télétransmission ou support magnétique	
- Par remise	1 448 XPF
- Par opération local et Nouvelle-Calédonie	41 XPF
- Par opération République Française zone SEPA	662 XPF

• Ordre de liste de virement sur support papier	
- Par remise	1 448 XPF
- Par opération local et Nouvelle-Calédonie	414 XPF
- Par opération République Française zone SEPA	1 500 XPF
• Virement permanent :	
- Mise en place et modification	2 533 XPF
- Par opération local et Nouvelle-Calédonie	436 XPF
- Par opération République Française zone SEPA	1 500 XPF
Quel que soit le virement, à partir de 20 virements reçus sur le compte, commission de traitement pour le remettant	1 000 XPF / virement

Date de valeur appliquée (hors opération avec l'étranger) :

- Jour de la date de règlement de l'opération
- En valeur compensée pour une opération de compte à compte Banque de Wallis et Futuna ou BNP Paribas Nouvelle Calédonie (même utilitaire)

• **Commissions d'encaissement**, hors éventuelle commission de change **Gratuit**

➔ Prélèvements

Date de valeur appliquée : date de règlement

• **Avis de prélèvement** : mise en place et modification 1 738 XPF

Remise de prélèvements : valeur 4 jours calendrier à compter de la date d'échéance éventuellement reportée.

- **Mise en place d'une autorisation de prélèvement** 1 738 XPF
- **Ordre de prélèvement par BNP Net Entreprise ou Télétransmission ou support magnétique**
- Par remise 1 738 XPF
- Par opération 43 XPF
- **Ordre de prélèvement par support papier**
- Par remise 1 448 XPF
- Par opération 438 XPF
- **Modification, annulation d'une remise ou d'une opération** 2 300 XPF

➔ Services bancaires de base

Le compte Services bancaires de Base (SBB) est ouvert sur les livres de l'Agence désignée par l'INSTITUT d'EMISSION d'OUTRE-MER (IEOM) dans le cadre de l'exercice du droit au compte, selon la procédure dite d'Ouverture de Compte Imposée (OCI), à toute personne physique ou morale domiciliée en France métropolitaine, dans les départements d'outre-mer (dont Mayotte), en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie Française, aux îles Wallis et Futuna et dépourvue de compte.

Le droit au compte est également applicable à toute personne physique de nationalité française résidant hors de France et dépourvue de compte.

Cette offre spécifique, de nature à limiter les frais en cas d'incident, inclut notamment :

- La tenue, la fermeture et le cas échéant l'ouverture du compte de dépôt,
- 1 carte de paiement,
- la consultation du solde et la possibilité d'effectuer certaines opérations de gestion

Gratuit

- du compte à distance,
- 4 virements mensuels, dont au moins 1 virement permanent à l'agence qui détient le compte,
- Les paiements par prélèvements ou TIP,
- 2 chèques de banque par mois,
- Des SMS d'alerte sur le solde du compte (4 maximum par mois),
- La commission d'intervention réduite de 50 %, plafonnée à 5 opérations par mois,
- Les frais de rejet de prélèvement réduits de 50 %, limités à 3 rejets par mois,
- 1 changement d'adresse une fois par an.

➔ Chèques

En devises étrangères ou euro

• Encaissement d'un chèque payable à l'étranger	2 971 XPF
• Règlement de chèques émis en faveur de l'étranger	3 000 XPF

➔ Virements

• Virements reçus de l'étranger	
Commission d'encaissement d'ordre domicilié à nos guichets	2 890 XPF
• Virements émis en faveur d'un bénéficiaire à l'étranger	
- Par BNP Net Entreprise ou télétransmission	1 829 XPF
- Par support papier	3 652 XPF
• Demande de sort ou interventions diverses	3 852 XPF

➔ Trade

Les commissions et les frais sont à la charge du donneur d'ordre sauf stipulation contraire dans le crédit documentaire.

• Crédit documentaire export	
- Préavis	6 600 XPF
- Transmission	6 600 XPF
- Notification	0,11% (min 6 600 XPF)
- Modification (autre que prorogation et augmentation)	3 852 XPF
- Levée de document	0,16% (min 11 000 XPF)
- Commission d'acceptation ou de paiement différé	Variable selon les pays
• Encaissement documentaire	
- Commission d'acceptation et de retour	0,40% (min 4 952 XPF – max 29 700 XPF)
- Acceptation et encaissement :	
- Commission documentaire	0,40% (min 4 952 XPF – max 29 700 XPF)
- Commission d'acceptation	3 852 XPF
- Présentation supplémentaire, avis de sort ou interventions diverses	3 852 XPF
• Crédit documentaire import	
- Ouverture ou Prorogation de crédit irrévocable (par trim)	0,40% (min 11 000 XPF) + Swift 5 000 XPF
- Autre modification	8 000 XPF + Swift 3 000 XPF
- Commission de levée de document	0,5% (min 6 000 XPF)
- Commission d'acceptation	0,15% (min 6 000 XPF)

→ Garanties internationales et SBLC

• Garanties émises	
- Commission d'engagement (par trimestre)	0,50% (min 4 500 XPF)
- Commission de modification	6 000 XPF + Swift 1 667 XPF
- Frais de dossier	5 500 XPF
- Message Swift	3 000 XPF
- Commission de levée de documents	5 500 XPF
• Garanties reçues :	
SBLC reçue de l'étranger pour notification (authentification, sans engagement de notre part)	
- Commission de notification	1‰ jusqu'à 1 525 000 € (ou contre-valeur) 0,5‰ sur la fraction supérieure (min 99,70€)
- Frais de modification	99,70 €

→ Commission d'intervention

Frais pour traitement des opérations ne pouvant être comptabilisées automatiquement au compte du client : position débitrice irrégulière, écriture présentée sur un compte faisant l'objet d'une saisie conservatoire, saisie attribution ou d'un avis à tiers détenteur.

• Frais de commission d'intervention	2 133 XPF / opération, plafonné à 14 931 XPF / mois
---	---

→ Opérations particulières

• Traitement des incidents	
- Compte courant débiteur : lettre d'exigibilité	5 000 XPF
- Frais par saisie attribution ou conservatoire ou opposition à avis tiers détenteur	19 000 XPF
- Lettre d'information en cas de mise en interdiction bancaire par un confrère	5 752 XPF
- Lettre autorisant un dépassement exceptionnel de débit en compte	3 630 XPF
- Frais pour suivi de compte déclassé (par mois)	25 750 XPF
- Lettre de clôture juridique	5 752 XPF
- Montage d'un plan d'amortissement	15 752 XPF
• Comptes de prêts irrégulier	
- Echéances impayées	5 176 XPF
- Lettre d'information pour échéance impayée	5 000 XPF
- Lettre d'exigibilité ou de dénonciation	7 000 XPF

→ Incidents de paiement

• Sur chèques émis	
- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	1 671 XPF
- Chèque émis en infraction d'une interdiction bancaire	5 967 XPF
- Forfaits de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :	
- Chèque d'un montant inférieur à 5 967 XPF	3 580 XPF
- Chèque d'un montant supérieur à 5 967 XPF	5 683 XPF

Ces forfaits comprennent les frais d'impayés, la lettre d'injonction, la lettre d'information préalable pour chèque

non provisionné, le blocage de provision sur chèque impayé, l'établissement d'un certificat de non-paiement et à la déclaration à l'IEOM pour chèque payé pendant la période d'interdiction bancaire, ainsi que les frais d'envoi en recommandé.

- **Sur prélèvements**

Forfaits de frais par prélèvement rejeté pour défaut de provision :

- Prélèvement d'un montant inférieur à 2 386 XPF **Gratuit**
- Prélèvement d'un montant supérieur à 2 386 XPF **2 272 XPF**

- **Sur virements**

- Virement rejeté pour défaut de provision **2 272 XPF**
- Virement rejeté pour RIB erroné ou compte clos **Gratuit**

➔ Incidents d'encaissement

- **Sur chèque remis revenu impayé**

- Pour le motif « sans provision » **Gratuit**
- Pour autre motif (chèque erroné ou non-conforme) **1 100 XPF**

- **Avis de prélèvement impayé reçu**

Par avis d'opération **1 724 XPF**

- Remise de chèque ou d'espèce erronée **350 XPF**

➔ Financement court terme et affacturage

► Vous devez faire face à des décalages de trésorerie quelques jours par mois

► Vous souhaitez anticiper une rentrée d'argent à venir

La facilité de caisse est une autorisation de débit en compte à durée indéterminée dans la limite du montant maximum autorisé. Votre compte bancaire doit repasser créditeur au moins un jour dans le mois civil.

C'est une solution de financement pour gérer, avec souplesse, les décalages de trésorerie entre vos dépenses immédiates et vos encaissements à venir.

Le découvert autorisé vous permet d'avoir un compte débiteur jusqu'à un montant maximal accordé par la banque. Cette solution est particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs ou saisonniers ou à des besoins de trésorerie ponctuels.

Sa durée de 1 à 12 mois est fixée contractuellement en concertation avec votre chargé d'affaires.

Frais de dossier : A l'ouverture et au renouvellement de la ligne :

17 000 XPF

Au titre de l'utilisation de votre facilité de caisse ou de votre découvert autorisé, vous serez également facturé, à chaque arrêté du compte :

- des intérêts débiteurs, calculés en fonction du montant débiteur par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt sur la base de l'index en vigueur dans le contrat à laquelle s'ajoute une marge. Ceux-ci peuvent être majorés en cas de dépassement de l'autorisation ;
- de la commission du plus fort découvert, appliquée sur le montant du plus fort débit du mois en valeur.

L'avance sur facture est une solution globale pour améliorer votre gestion quotidienne intégrant achat et financement de factures, garantie contre le risque d'insolvabilité client, relance et recouvrement.

Cette avance peut être garantie : ligne de cession de créance Dailly.

- **Frais de gestion** **6 000 XPF min / trim**

- **Etablissement de convention de cession** **18 000 XPF**

- Par créance cédée **6 000 XPF**

- Par notification **4 000 XPF**

- **Avance sur délégation de marché**

- Par acte de nantissement	6 500 XPF
- Par facture	2 500 XPF

Les frais de mise en place sont différenciés en fonction des caractéristiques du financement.

➔ Gestion des dossiers de financements

• Mise en place de crédits d'investissements ou de ligne de concours Les indemnités financières sont définies dans le contrat de prêt	1% min du montant du crédit (19 000 XPF min)
• Actualisation annuelle administrative et juridique	
- Crédit d'exploitation et d'investissement	
- Jusqu'à 3 lignes de crédit	17 000 XPF
- Au-delà	34 000 XPF
- Engagement par signature	0,5% du montant émis (min 17 000 XPF)
• Rédition d'un plan d'amortissement	4 500 XPF
• Information annuelle des personnes qui se sont portées cautions	5 000 XPF / courrier / an
• Indemnité de remboursement anticipé d'un prêt à taux fixe	0,3% min du capital restant dû

• Frais liés à l'établissement de	
- Acte simple (imprimé normalisé pré-établi + frais de timbres fiscaux)	8 500 XPF
- Acte complexe (+ frais de timbres fiscaux)	13 000 XPF minimum
- Avenant (modification apportée à l'acte d'origine)	Sans frais
- Mainlevée à la demande	7 000 XPF

➔ Glossaire des produits de financement bancaire court terme et de leurs principales composantes tarifaires

La facilité de caisse

La facilité de caisse permet d'avoir un compte débiteur de façon temporaire, sans dépasser quelques jours dans le mois. Cette solution permet de gérer avec souplesse ses dépenses immédiates (charges fixes, par exemple) et encaissements différés (règlement d'un client avec un délai de paiement accordé, par exemple).

Composantes tarifaires principales de la facilité de caisse :

► Frais de dossier

Frais liés à la mise en place du dossier, à la modification ou au renouvellement annuel de la facilité de caisse. Montant forfaitaire ou proportionnel au montant autorisé avec ou non un plafonnement.

► Intérêts débiteurs

Intérêts liés à l'utilisation de la facilité de caisse. Calcul en fonction du montant utilisé par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt (le plus souvent, index + marge).

► Commission de plus fort découvert

Commission liée au solde débiteur le plus important pendant la période considérée. Calcul en appliquant un taux spécifique sur le solde débiteur le plus important pendant la période considérée.

► Frais de modification

Frais perçus lors de la modification du montant de la facilité de caisse. Montant forfaitaire ou proportionnel avec ou non un plafonnement.

Le découvert autorisé

Le découvert autorisé est une ligne de crédit qui permet d'avoir un compte débiteur jusqu'à un montant

maximal accordé par la banque. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

Composantes tarifaires principales du découvert autorisé.

► Frais de dossier

Autres intitulés utilisés selon les établissements :

- frais de mise en place ;
- frais de renouvellement ;
- frais d'actualisation ;
- frais d'étude annuelle.

Frais liés à l'analyse du dossier, la mise en place, la modification ou au renouvellement du découvert autorisé. Montant forfaitaire ou proportionnel au montant autorisé avec ou non un plafonnement.

► Intérêts débiteurs

Intérêts liés à l'utilisation du découvert autorisé. Calcul en fonction du montant utilisé par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt (le plus souvent, index + marge).

► Commission de plus fort découvert

Commission liée au solde débiteur le plus important pendant la période considérée. Calcul en appliquant un taux spécifique sur le solde débiteur le plus important pendant la période considérée.

Le crédit court terme

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

Composantes tarifaires principales du crédit court terme :

► Frais de dossier

Autres intitulés utilisés selon les établissements :

- frais de mise en place ;
- frais de renouvellement ;
- frais d'actualisation ;

- frais d'étude annuelle.

Frais liés à l'analyse du dossier, la mise en place, la modification ou au renouvellement du crédit court terme. Montant forfaitaire ou proportionnel au montant autorisé avec ou non un plafonnement.

► Intérêts

Intérêts liés à l'utilisation du crédit court terme. Calcul en fonction du montant utilisé par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt (le plus souvent, index + marge).

Remarque : pour tous les produits de financement court terme, le taux d'intérêt fixe la rémunération de l'argent prêté par la banque à son client. Il est utilisé pour calculer les intérêts du produit de financement court terme. Il peut être fixe, révisable, variable. Il est défini après une analyse personnalisée qui tient compte notamment du type de financement, de sa durée, du risque et des garanties.

La Dailly : mobilisation de créances professionnelles

La Dailly est la cession ou le nantissement de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau. Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures, par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié ou d'un découvert autorisé garanti par les créances.

Composantes tarifaires principales de la Dailly (mobilisation de créances professionnelles) :

► Frais de dossier

Frais liés à l'analyse du dossier, la mise en place, la modification ou au renouvellement de la ligne de crédit ou à l'établissement de la convention. Montant forfaitaire ou proportionnel au montant autorisé avec ou non un plafonnement.

► Intérêts

Intérêts liés au montant des cessions financées et à leur durée. A partir d'un taux d'intérêt spécifique, intérêts calculés en fonction des durées et des montants des cessions financées.

➔ Le placement des excédents de trésorerie

i BON A SAVOIR : Une large gamme d'OPCVM (SICAV monétaires ou fonds Communs de Placement) permet de placer vos excédents de trésorerie en toute sécurité et dans les meilleures conditions de rentabilité.

4 de nos Fonds Communs de Placement répondent à cet objectifs :

	Indice de référence	Montant minimum de souscription	Droits d'entrée maximum	Frais de gestion annuels maxi. TTC
--	---------------------	---------------------------------	-------------------------	------------------------------------

Placements court terme (moins de un an) :

BNP Paribas Trésorerie	EONIA (1)	1 millième de part	0,50%	0,50%
BNP Paribas Trésorerie 3 mois	EONIA (1)	1 millième de part	0,50%	0,41%
BNP Paribas Deposit	EONIA (1)	100 000 €	2%	1%

Placements moyen-long terme (plus de un an) :

BNP Paribas 1 an Protection 99	EONIA (1)	10 000 €	2%	0,40%
---------------------------------------	-----------	----------	----	-------

(1) EONIA taux du marché monétaire au jour le jour dans la limite de 76 500€

➔ Les opérations de Bourse

i BON A SAVOIR : La facturation de l'ordre de Bourse dépend notamment de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission. Les tarifs standards ci-après s'appliquent aux transactions sur les valeurs négociées sur les marchés financiers.

• **Forfait par an**

7 € soit 835 XPF

👍 LE + : Le forfait est offert si au moins un ordre d'achat en Bourse, ou une souscription d'OPCVM est exécuté dans l'année.

	Ordre de Bourse sur des valeurs cotées sur NYSE Euronext Paris – Amsterdam – Bruxelles	Ordre de Bourse sur des valeurs cotées à l'étranger (Londres, Francfort, Milan, Zurich, Madrid, NYSE, Nasdaq)
Frais fixes	3,47€	14,21€
Commission BNP Paribas sur le montant de la transaction	Applicable par tranche : - Jusqu'à 8 000€ : 1,13% - De 8 000€ à 50 000€ : 0,92%	Europe : 1,25% Reste du monde : 1,42%
Avec un minimum par ordre pour l'ensemble des frais fixes + commission de	10,41€ Les conditions et tarifs des transactions supérieures à 50 000€ sont disponibles dans votre agence	34,20€ + frais de courtage facturés par les courtiers étrangers calculés lors de la transmission de l'ordre

➔ La conservation du portefeuille titres et les autres services

Les droits de garde sont prélevés en février au titre de l'année en cours et sont calculés sur la valeur du portefeuille comptabilisée au 31 décembre de l'année précédente.

Ils sont acquis à BNP Paribas pour toute année commencée.

Les droits de garde se décomposent en :

- **Frais fixes**, définis à partir du nombre de lignes présentes dans votre portefeuille à cette date (seules les lignes non exonérées, non débitrices et non enregistrées au nominatif pur sont retenues pour le calcul de la commission proportionnelle et des frais fixes).
- **Commission proportionnelle**, déterminée à partir de la moyenne arithmétique des commissions proportionnelles établie à la fin de chaque trimestre civil. déterminée à partir de la moyenne arithmétique des commissions établies à chaque fin de trimestre civil de l'année précédente (en excluant de la moyenne les trimestres avec une commission nulle résultant de l'absence de titres), y compris si au 31 décembre de l'année précédente le portefeuille est vide ou n'est composé que de lignes exonérées.

Ces droits sont gratuits pour toutes les valeurs émises par le groupe BNP Paribas (dont SICAV, FCP, obligations) ainsi que pour les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite.

Commission proportionnelle déterminée sur la valeur des seules lignes facturables applicables par tranche de montant de portefeuille :

- Jusqu'à 5 966 587 XPF	0,25 % HT
- De plus de 5 966 587 XPF à 11 933 174 XPF	0,216 % HT
- De plus de 11 933 174 XPF à 17 899 761 XPF	0,175 % HT
- De plus de 17 899 761 XPF	0,1083 % HT

Commission fixe par ligne de portefeuille :

- Valeur au porteur	496 XPF
- Valeur nominative	1 432 XPF
- Valeur en dépôt à l'étranger (hors Paris, Amsterdam, Bruxelles)	1 683 XPF
Forfait minimum par compte quelle que soit la valeur des titres	3 366 XPF

Service Plus-Values	75€ / an
Transfert de titres à la concurrence (frais fixe par ligne)	
- Titres déposés à Paris, Amsterdam, Bruxelles	12€ HT
- Titres déposés à l'étranger	41€ HT

La constitution d'un capital ou la préparation de votre retraite

BNP Paribas Multiplacements 2 est un contrat d'assurance vie qui vous permet de vous constituer un capital selon votre objectif et votre horizon de placement dans le cadre fiscal privilégié de l'assurance vie.

Le montant minimum de versement est de 50€ brut de frais d'entrée, les frais d'entrée sont déterminés en fonction du montant des versements et sont de 4,75% maximum.

BNP Paribas Nouvelle Calédonie a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

L'agence : votre premier interlocuteur

Contactez tout d'abord votre Conseiller ou le Directeur de votre agence, pour lui faire part de vos interrogations ou de votre mécontentement au cours d'un entretien à l'agence, par téléphone ou par courrier. Si vous rencontrez des difficultés financières liées à une diminution sensible de vos ressources, une solution personnalisée peut vous être proposée.

Le Responsable Relations Clients à votre écoute

Si aucune solution n'a pu être trouvée, vous avez la possibilité de vous adresser au Responsable Relations Clients dont dépend votre agence. Dans les 10 jours maximum à compter de la réception de votre réclamation par BNP Paribas Nouvelle Calédonie, vous recevrez la confirmation de sa prise en charge. Si des recherches devaient être nécessaires, vous recevrez la réponse définitive dans un délai de

2 mois maximum.

En dernier recours : le Médiateur

Lorsque les recours internes sont épuisés ou si aucune réponse à votre réclamation n'a été apportée dans un délai de 2 mois, le Médiateur BNP Paribas peut alors être saisi de tout différend ou litige portant sur les services ou produits bancaires, financiers, et d'assurance commercialisés par BNP Paribas Nouvelle Calédonie. Sont exclus les litiges relevant de la politique générale de BNP Paribas (par exemple : la politique tarifaire, le refus de crédit, la conception des produits...) et ceux concernant la performance de produits liés aux évolutions des marchés. Sous peine d'irrecevabilité, la saisine du Médiateur doit obligatoirement s'effectuer par écrit, en langue française et par voie postale. Il peut être saisi à l'adresse suivante :

Médiateur auprès de BNP Paribas
Clientèle des Particuliers
ACI CIHRCC1
75450 PARIS CEDEX 09

Le médiateur est tenu de statuer dans un délai de 2 mois à compter de la réception de votre courrier. A l'issue de ce délai, le médiateur recommande une solution au litige en langue française. La médiation est gratuite. Le recours à la médiation suspend la prescription des actions afférentes à l'exercice des droits objets du litige à compter du point de départ de la médiation. Les constatations, les déclarations et les avis rendus ne peuvent être ni produits ni évoqués à l'occasion de toute autre procédure que celle de la médiation sans l'accord des parties. Par la saisine du Médiateur, vous autorisez expressément BNP Paribas Nouvelle Calédonie à lui communiquer les informations nécessaires à l'instruction de votre demande de médiation. En cas de litige relatif à un placement financier, vous pouvez également saisir le Médiateur auprès de l'Autorité des Marchés Financiers : AMF La médiation 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02.

**Une information ? Un conseil ?
BNP Paribas est à votre disposition :**



votre conseiller



72 21 24 ou 72 23 51



www.bnpparibas.nc

